VEILLE RÉGLEMENTAIRE

OBJECTIF

Fournir les lignes directrices permettant d'établir les procédures visant à maintenir à jour le matériel pédagogique.

DOMAINE D'APPLICATION

Les cours pour lesquels le Service de la formation continue de l'Institut maritime du Québec (IMQ) délivre un certificat de formation aux participantes et aux participants

FONDEMENT STATUTAIRE

QMS-AUD-02 Approbation des cours de formation et du programme de formation à bord et règle A/1.6 et I.8 de la convention STCW

RESPONSABILITÉ

La gestion du CFMU

PROCÉDURE

La gestion du CFMU rend disponibles les informations pouvant avoir un impact sur le contenu du matériel pédagogique du centre à la conseillère ou au conseiller pédagogique (CP) responsable du système de gestion de la qualité.

Cette personne est responsable du suivi auprès des enseignantes et enseignants pivot des différents secteurs d'activités afin que les modifications pédagogiques à réaliser soient identifiées.

La gestion du CFMU détermine ensuite une personne-ressource responsable des modifications à apporter au matériel pédagogique.